

## **PATIENTS DÉPENDANTS**

## PATIENTS EN SITUATION DE HANDICAP

# Comment faciliter la prise en charge, en cabinet dentaire de ville, des patients handicapés vivant à domicile ?



Idéalement, lors de la première consultation, dès le plus jeune âge, vous devez en tant que, le chirurgien-dentiste traitant de la famille proposer un protocole de prévention et d'hygiène adapté au patient et à son handicap et le modifier, si besoin, au fil de la vie. Votre rôle d'éducateur en santé est primordial!

Si le patient est coopérant, vous assurez le suivi et le maintien de l'état de santé bucco-dentaire. Une relation de confiance indispensable à la mise en œuvre des soins primaires sera ainsi créée, progressivement entre vous, le patient et la famille.

L'orientation du patient vers les professionnels de santé adéquats au sein ou en dehors de réseaux, pourra s'avérer nécessaire si les conditions de réalisation des soins ne sont pas ou plus favorables.

Dans tous les cas, vous pouvez vous appuyer, l'expertise et les compétences acquises des accompagnants dans le parcours de soins et de prévention, et les associer, dans le respect des droits des patients, à la prise en charge médicale des personnes en situation de handicap.

## > La première étape, se mettre en conformité avec le responsable légal

Établir une fiche renseignements : Quelles conditions d'accueil ? Quelles relations familiales ? sous curatelle ou sous tutelle ?

### **ENFANT VIVANT DANS SA FAMILLE:**

- Accompagnement par les parents, en général tuteurs légaux (prises de décisions pour leur enfant), interlocuteurs directs du chirurgien-dentiste
- Mise en place la plus précoce possible des mesures de prévention et d'hygiène, en collaboration avec la famille
- Importance des conditions de déroulement de la première visite : relation de confiance à établir
- Expliquer aux parents le caractère important et indispensable d'une hygiène bucco-dentaire quotidienne correcte: apprendre à gérer l'enthousiasme et le découragement (face à un objectif de brossage idéal, et un enfant peu coopérant ou pas). L'implication familiale

est un enjeu décisif (compréhension entre le manque d'hygiène buccale et ses conséquences à long terme) sous



peine d'une dégradation compliquée à gérer

 Instaurer des protocoles d'hygiène adaptés à la situation de l'enfant et proposer l'alternative d'un geste minimal simple, le jour où l'enfant est trop opposant (compresse dans le vestibule, entre joues et dents) afin d'éliminer le gros des dépôts.

## ADULTE VIVANT SEUL À DOMICILE S'IL EST ACCOMPAGNÉ PAR UN SSAD\* OU UN SSIAD\*\*:

- Communiquer directement avec la personne en situation de handicap et s'assurer de la coopération des aidants
- Mettre en place des protocoles d'hygiène bucco-dentaire, si besoin, avec la personne et les équipes
- Obtenir l'accord de la personne en cas de besoins en soins et traitements, en lien possible avec les équipes pour faciliter la prise en charge et les soins dans les meilleures conditions
- Faire valider l'accord à la curatelle ou la tutelle si la personne n'est pas le responsable légal



- \* Service d'aide et d'accompagnement à domicile
- \*\* Service de soins à domicile

## ADULTE VIVANT AU DOMICILE DE SES PARENTS. LE CHIRURGIEN-DENTISTE:

- Prend les décisions avec la personne, les parents restent des appuis précieux dans la réalisation des soins
- Demande la validation du représentant légal pour obtenir les autorisations
- Accompagne la famille pour la mise en place de protocoles d'hygiène bucco-dentaire quotidienne satisfaisante (les aidants professionnels n'étant pas toujours sollicités).



MAJEURS PROTÉGÉS - INFORMATION, CONSENTEMENT, REFUS DE SOINS : LE CADRE LÉGAL

Préparer la visite au cabinet dentaire ou autre structure de soin est un acte fondamental qui doit se dérouler dans les meilleures conditions. La coopération du patient en situation de handicap est à initier au maximum.

Voir les fiches : L'accès aux soins dentaires des personnes en situation de handicap (1) et (2)



